

PREFECTURE DU NORD

1 0 0CT, 2023

ARRIVEE

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Municipal Du Mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pierre BEHARELLE, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées cinq jours à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Membres présents à la séance : (30)

PTERRE BEHARELLE

M. BEHARELLE, Maire
M. BUQUET, Mme IDZIOREK, M. CATTEZ, Mme NIREL,
M. LECLERCQ, Mm CORNEILLIE, M. DEGARDIN,
Mme HIROUX, Adjoints au Maire
Mme BZDYNGA, M. LECOUTRE, Mme DILLIES,
M. LE CLAIRE, Mme GUILLUY, Mme GAYOU,
M. CRESSON, M. LEURS, Mme THEETEN,
Mme DASSONVILLE, Mme PRIN, Mme COGE,
M. GOORIAH, Mme BECQUET, Mme LIEDTS,
M. WILINSKI, Mme RIO, M. DHEDIN, M. LECONTE,
Mme ROUSSEAU, M. DELABY, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés et représentés : (2)
M. BACKELANDT est représenté par M. DEGARDIN
Mme CAPY est représentée par M. DHEDIN

<u>Membre absent excusé et non représenté</u> : (1) M. OBIN

<u>Secrétaire de séance</u> : M. GOORIAH

Rapporteur: Sébastien DEGARDIN

2023 / 088 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2023

Vu les articles L2311-5, R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 8 février 2023 (2023-010) approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération en date du 10 mai 2023 (2023-040) approuvant le compte administratif de l'exercice 2022,

Vu le projet de budget supplémentaire 2023 annexé,

Considérant la nécessité de reprendre en comptabilité les résultats de l'exercice N-1, d'apporter des ajustements tant en dépenses qu'en recettes compte tenu des nécessités apparues en cours d'exercice, de procéder éventuellement à des mouvements de comptes à comptes,

Le Budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objectif d'incorporer au Budget 2023 les résultats budgétaires du Compte Administratif 2022. Il permet également de prendre en compte les dépenses d'investissement engagées auprès des tiers non réalisées à la clôture de l'exercice précédent, qui ont donc fait l'objet d'un report de crédits sur l'exercice 2023.



Le budget primitif de l'exercice 2023 a été voté en février 2023. Les recettes et les dépenses étant estimées lors du vote du budget, il est proposé d'inscrire au Budget Supplémentaire les ajustements nécessaires liés aux notifications communiquées depuis. Il permet de procéder à des mouvements de comptes à comptes.

Ce budget supplémentaire 2023 présente également les modifications des recettes pour donner suite aux notifications notamment de l'Etat, toujours dans le respect des grands principes de la M14 :

- L'indépendance des exercices,
- La sincérité des comptes,
- L'équilibre des sections,
- La prudence.

1. Les principaux ajustements en fonctionnement :

a) Les recettes de fonctionnement

Recettes

Chapitre	Intitulé	Montant	
	Dotation Globale de		
74	Fonctionnement	-25 791,00 €	
002	Excédent de fonctionnement	2 000 000,00 €	
002	reporté	2 000 000,00 €	
	Total	1 974 209,00 €	

Les recettes prévisionnelles sont en hausse, liées aux ajustements de la dotation globale de fonctionnement pour − 25 791 € et l'excédent cumulé de fonctionnement repris au compte 002 pour 2M €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Intitulé	Montant	
011	Charges à caractère général	65 968,00 €	
012	Charges de personnel	300 000,00 €	
65	Autres charges	483 922,75 €	
67	Charges exceptionnelles	16 011,00 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	16 442,66 €	

023	Virement vers la section d'investissement	1 091 864,59 €
TO A BLOWN	Total	1 974 209,00 €

Les dépenses de la section de fonctionnement font l'objet d'inscriptions modifiées :

- au chapitre 011 des charges à caractère général, des ajustements sont nécessaires pour un montant de 65 968 €.
- au chapitre 012 des charges de personnel, des ajustements sont également nécessaires pour un montant de 300 000 €. Cette réévaluation fait suite à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et aux diverses mesures de revalorisations impactant la rémunération de l'ensemble des agents de la collectivité, décidées par l'Etat à partir du mois de juillet 2023.
- au chapitre 65 des autres charges, des crédits supplémentaires seront ajoutés pour faire face aux dépenses du CCAS (impacté par les mêmes mesures sur son personnel que la ville)
 420 000 €, l'acquisition de logiciels pour 25 772.21 €, des subventions complémentaires aux associations 2 866.70 € et une participation de 35 283.84 € pour l'assainissement à verser à la MEL liée à la rénovation de l'école Crapet Salengro.
- au chapitre 67 des charges exceptionnelles, l'ajout de crédits pour des annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 16 011.00 €.
- au chapitre 68 des dotations aux amortissements et provisions, l'ajout d'une provision obligatoire pour dépréciation de comptes effectuée pour un montant de 16 442.66 €.

Enfin, grâce aux excédents cumulés des années précédentes, la ville augmente son autofinancement ce qui permet d'effectuer un virement à la section d'investissement en hausse de 1 091 864.59 €.

2. Les nouvelles mesures en section d'investissement

a) Les Recettes d'investissement

Recettes

Chapitre	Intitulé	Montant
16	Emprunt	-200 000,00 €
10	Affectation du résultat	577 437,20 €
13	Subventions	-169 500,00 €
024	Vente	-600 000,00 €
041	Opérations d'ordre	17 546,00 €
RAR	Restes à réaliser	933 886,90 €
001	Excédent d'investissement reporté	919 968,94 €
021	virement de la section de fonctionnement	1 091 864,59 €
	Total	2 571 203,63 €

- Pas de recours à l'emprunt **au chapitre 16** en dehors de l'opération intracting menée avec la banque des territoires, ce qui entraîne l'annulation de l'emprunt d'équilibre prévu au BP pour **200 000 €**;
- ➤ Au chapitre 10, une recette complémentaire lié à l'affection du résultat seront capitalisée (compte 1068) pour un montant de 577 437.20 €;
- Au chapitre 13, des restes à réaliser sont repris pour 933 886.90 €. Ces restes à réaliser concernent des subventions non versées liées à des projets d'investissement des années précédentes. Il y a également une réfaction de recette de 169 500 € liée à une recette prévue en 2023 mais finalement imputée sur l'exercice 2022 ;
- ➤ Au chapitre 024, une inscription en baisse de 600 000 € suite à un décalage dans le cadre de la vente d'un ancien bâtiment de l'école Crapet Salengro.
- ➤ Au compte 001, les excédents reportés de la section se chiffrent à 919 968.94 €.
- ➤ Au chapitre 041, des recettes d'ordre seront ajoutées pour des besoins comptables à hauteur de 17 546 €.

b) <u>Les Dépenses d'investissement</u>

Dépenses

Chapitre	Intitulé	Montant	
20	Etudes	36 743,00 €	
204	Subvention d'équipement versées	39 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	778 004,85 €	
23	Immobilisations en cours	140 000,00 €	
041	Opérations d'ordre	17 546,00 €	
RAR	Reste à réaliser	1 559 685,56 €	
1068	Apurement 1069	224,22 €	
	Total	2 571 203,63 €	

En fonction de l'avancement des différents projets sur l'exercice, des crédits complémentaires sont nécessaires pour l'année 2023 :

Chapitre 20, immobilisations incorporelles, pour un total de 36 743 € est ajouté pour diverses études.

Chapitre 21, immobilisations corporelles, pour un total de 2 337 690.25 € est ajouté :

- Des reports de crédit pour un montant 1 559 685.56 €;
- Une enveloppe de 778 004.85 € pour des travaux et des achats supplémentaires répartis en :
 - O Aménagements et réfections dans les écoles pour 421 110.39 € dont la rénovation de la toiture de l'école la pépinière
 - Divers aménagements et achats dans les bâtiments administratifs pour 32 406.09 €

- o Des travaux d'espaces verts et de voirie pour 45 828.57 €
- o Aménagements et réfections dans les équipements sportifs pour 145 798.30 €
- o Des travaux d'accessibilité et de mise en sécurité pour 92 379.06 €

Chapitre 204, Subventions d'équipement versées, une enveloppe de 39 000 € est fléchée pour continuer à soutenir les travaux de rénovations de façade ;

Chapitre 23, Immobilisations en cours, un total de 140 000 € est ajouté :

- Lancement du projet de réfection de l'intérieur de l'Eglise St Maclou pour 100 000 €.
- Ajout de 40 000 € de crédits complémentaires pour la réalisation des gros travaux de mise en accessibilité lié à l'Ad'AP.

Enfin, pour permettre le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient d'apurer le **compte 1069** en recette d'investissement par l'ajout d'une dépense au **compte 1068**, en dépense d'investissement, pour un montant de **224.22 €**.

3. L'équilibre du budget

Le budget global de la section de fonctionnement passe donc de 17 425 480 € au budget primitif 2023 à 19 399 689 € au budget supplémentaire 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	17 554 624,41 €	Recettes réelles	19 361 689,00 €
Mouvements d'ordre	1 845 064,59 €	Mouvements d'ordre	38 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 399 689,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 399 689,00 €

Le budget global de la section d'investissement passe donc de 3 966 311 € au budget primitif 2023 à 6 537 514.63 € au budget supplémentaire 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	6 481 968,63 €	Recettes réelles	4 674 904,04 €
Mouvements d'ordre	55 546,00 €	Mouvements d'ordre	1 862 610,59 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 537 514,63 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 537 514,63 €

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 2023 présenté et dont la maquette est jointe à la présente délibération.

ADOPTÉ PAR VOIX:

Le 27 septembre 2023

Le Maire Pierre BEHARELLE Pour: 29 Contre: 0

Abstention: 3 Mme CAPY/M. DHEDIN/Mme BECQUET